

Président

Florent BENOIT

Membres présents

ARCHAMPS
BEAUMONT
BOSSEY
CHENEX
CHEVRIER
DINGY-EN-VUACHE
FEIGERES
JONZIER-EPAGNY
NEYDENS
PRÉSILLY
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS
SAVIGNY
VALLEIRY
VERS
VIRY
VULBENS

A. RIESEN, S. BEN OTHMANE
N. LAKS
J-L. PECORINI
P-J. CRASTES
A. CUZIN
E. ROSAY
M. GRATS
M. MERMIN
C. VINCENT
L. DUPAIN
J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON
B. FOL
A. MAGNIN
J. LAVOREL
F. de VIRY
F. BENOIT

Membre représenté

V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON

Membres absents

L. CHEVALIER, M. GENOUD

Secrétaire de séance

Carole VINCENT

Quorum

12

Invités

B. GONDOUIN, P. CHASSOT, N. DUPERRET

Membres de l'Administration

L. CLAUDEL, Directeur Général des Services
O. MANIN, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement durable du territoire
J. BARBIER, Directrice du Pôle Social
F. PERRIN, Directeur de la Régie des Eaux
M. DUCLOS-COMESTAZ, Directrice des Dynamiques territoriales
J. MANTIONE, Chef du Service Affaires juridiques et Assemblées

Intervenant extérieur

Cabinet de conseil Agathe

ORDRE DU JOUR

I. Constatation du quorum.....	2
II. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
III. Information / débat	2
1. Présentation des orientations budgétaires 2025.....	2
2. Révision des statuts de la Communauté de Communes du Genevois.....	3
3. Modification du règlement d'intervention foncière	4
4. Avis sur la demande de portage foncier pour l'acquisition de locaux commerciaux situés à Vulbens	4
IV. Compte-rendu des commissions thématiques.....	4
V. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 13 et 27 janvier 2025	5
VI. Délibérations	5
1. Habitat	5
1.1. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de coordination et de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2024	5
VII. Divers	6
1. Gens du voyage	6

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h12.

I. Constatation du quorum

F. BENOIT constate que la condition du quorum est remplie en présence de 17 Conseillers communautaires membres du Bureau communautaire, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables en vertu de l'article L5211-1 du même code.

II. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

F. BENOIT remercie la Commune de Feigères de son accueil et félicite Brigitte GONDOUIN pour l'élection de sa liste au Conseil municipal de Collonges-sous-Salève. Lors du prochain Conseil communautaire seront installés les quatre nouveaux Conseillers communautaires de la Commune – Brigitte GONDOUIN, Philippe CHASSOT, Danielle THEVENOZ, Gérard BARON – et il sera proposé de pourvoir le siège vacant au Bureau Communautaire. Le Président évoquera par la suite avec Brigitte GONDOUIN la possibilité de déléguer des fonctions et une signature au membre du Bureau nouvellement élu.

III. Information / débat

1. Présentation des orientations budgétaires 2025

Présentation de M. DE SMEDT et du Cabinet de conseil Agathe, annexée au présent procès-verbal.

A. RIESEN s'enquiert des possibilités pour obtenir de nouvelles recettes.

M. DE SMEDT rappelle que les Vice-Présidents doivent revoir leurs priorités avec les services.

Le Cabinet de conseil Agathe souligne que la difficulté pour les collectivités réside dans leurs marges de manœuvre très réduites, compte tenu notamment du gel de certaines fractions de produits, de leur absence de maîtrise des dotations de l'Etat, de l'impossibilité pour elles d'agir sur les trois quarts des composantes de leur budget en recettes, à l'exception de la fiscalité directe. La Communauté de Communes du Genevois doit donc contenir ses investissements à hauteur de 9 millions d'euros pour limiter le recours à l'emprunt à 3 millions d'euros, et dégager par ailleurs 3 millions d'euros sur la section de fonctionnement dont 1 million d'euro pour équilibrer celle-ci. Emprunter davantage aurait pour conséquence de dégrader la capacité d'emprunt de la nouvelle mandature. Il est rappelé que la Communauté de Communes a réalisé 6,2 millions d'euros d'investissements par an depuis 2020.

J-L. PECORINI met en exergue la nécessité de revoir le projet de territoire pour différer certains projets car de petits arbitrages ne suffiront pas à atteindre l'objectif des 3 millions d'euros d'économie. Il s'inquiète par ailleurs des charges futures de l'Ecoparc.

M. DE SMEDT rappelle que la collectivité compense aujourd'hui l'emprunt contracté par Teractem pour l'aménagement de l'Ecoparc, dans l'attente que celui-ci dégage des recettes.

Le Cabinet de conseil Agathe précise que des arbitrages ont déjà été listés pour chaque commission.

F. BENOIT remercie le Cabinet de conseil Agathe de sa présentation. Certains investissements inscrits sur le précédent budget pourraient être décalés sans les remettre en cause pour autant, tels que la participation financière de la Communauté de Communes à la construction de la nouvelle caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). La collectivité pourrait solliciter auprès du Département de la Haute-Savoie le décalage des appels de fonds pour n'en verser qu'un seul en 2025. L'objectif est de lisser les investissements pour les rendre soutenables. Le recours à l'emprunt pour certains projets est nécessaire compte tenu de la durée d'amortissement mais la collectivité doit aussi financer les projets plus courants sur fonds propres et en recourant aux subventions. Il invite les Vice-Présidents à opérer les arbitrages très rapidement avec les services, afin de pouvoir présenter un budget équilibré et sincère.

J-L. PECORINI note toutefois que différer aujourd'hui des investissements amputera la capacité de la collectivité à investir dans de nouveaux projets lors de la prochaine mandature.

A. MAGNIN insiste sur la nécessité de mener une politique d'investissement réaliste et d'arbitrer entre les dépenses indispensables et celles qui ne le sont pas.

M. DE SMEDT rappelle qu'il a été demandé aux Vice-Présidents d'attribuer des coefficients à leurs projets afin de les arbitrer, le retour des services à la Direction des Finances étant attendu pour le 12 mars 2025.

Arrivée de P-J. CRASTES à 18h55.

2. Révision des statuts de la Communauté de Communes du Genevois

Présentation de M. DUCLOS-COMESTAZ et de J. MANTIONE, annexée au présent procès-verbal.

N. DUPERRET s'enquiert de l'avenir de l'abattoir de Bonneville et de la rentabilité financière de deux abattoirs aussi proches sur un territoire comptant par ailleurs de moins en moins d'exploitations agricoles.

A. MAGNIN explique que l'abattoir de Bonneville est privé et que le seul abattoir public en Haute-Savoie est celui de Megève. Outre sa problématique d'accès compte tenu de sa localisation excentrée, ce dernier est devenu obsolète et n'accepte en outre pas les petits ruminants. Le Département ne cesse d'apporter des financements supplémentaires pour le maintenir mais cette solution n'est pas viable à terme. L'abattoir de Bonneville, détenu par le groupe Bigard, privilégie quant à lui le volume et n'est pas intéressé par les circuits courts. Il est donc nécessaire de construire un nouvel abattoir pour un motif d'utilité publique : une plus grande accessibilité, une régulation des coûts et une activité plus large.

F. BENOIT souligne que la Communauté de Communes du Genevois promouvant les circuits courts, et portant d'ailleurs un Projet Alimentaire Territorial (PAT), ne peut refuser de soutenir un projet d'abattoir public dont la vocation est notamment de permettre aux collectivités du département d'approvisionner les cantines scolaires en produits locaux. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc n'a, pour le moment, pas encore délibéré car elle souhaite préalablement s'assurer que les autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) aient délibéré en faveur du projet.

J. LAVOREL s'interroge sur la possibilité de construire un abattoir privé.

M. DUCLOS-COMESTAZ mentionne que l'étude réalisée à l'initiative du Département, ainsi que l'analyse des perspectives pouvant concourir à la création d'un abattoir public de transformation des viandes au service des circuits courts, de filière viandes de proximité et de qualité, ont révélé qu'un abattoir privé était un modèle économique peu viable.

J-L. PECORINI souhaite savoir si les collectivités devront verser une participation annuelle pour le fonctionnement de l'abattoir.

A. MAGNIN précise que les collectivités participeront aux coûts d'investissement et, en cas de déficit seulement, aux coûts de fonctionnement.

J. MANTIONE rappelle que le Conseil communautaire délibérera le 17 mars 2025 sur la modification des statuts de la Communauté de Communes, ainsi que l'approbation du principe de création du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie et de ses statuts. Seront ensuite adressés aux Communes ladite délibération exécutoire, les statuts de la Communauté de Communes ainsi modifiés et ceux du Syndicat mixte, ainsi qu'une délibération-type produite par le Département et à adopter en Conseil municipal, afin d'approuver le transfert à la Communauté de Communes de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département », la modification des statuts de l'EPCI et son adhésion au Syndicat mixte.

3. Modification du règlement d'intervention foncière

Présentation de C. VINCENT et de M. DUCLOS-COMESTAZ, annexée au présent procès-verbal.

E. ROSAY souhaite savoir si cette modification de règlement d'intervention foncière remet en cause le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dingy-en-Vuache.

C. VINCENT répond par la négative.

4. Avis sur la demande de portage foncier pour l'acquisition de locaux commerciaux situés à Vulbens

Présentation de M. DUCLOS-COMESTAZ, annexée au présent procès-verbal.

C. VINCENT s'enquiert du prix de cette acquisition.

F. BENOIT mentionne 2 800 € H.T / m² aménagé.

Avis unanimement favorable du Bureau communautaire concernant la demande de portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) des trois cellules commerciales situés sur la commune de Vulbens.

IV. Compte-rendu des commissions thématiques

Aucune observation.

Arrivée de S. BEN OTHMANE à 19h15.

V. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 13 et 27 janvier 2025

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VI. Délibérations

1. Habitat

1.1. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de coordination et de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2024

Le Bureau,

Vu l'exposé de Madame Vincent, 2^{ème} Vice-Présidente,

Le Département de la Haute-Savoie a coordonné le service public de la performance énergétique de l'habitat en Haute-Savoie désigné « Haute-Savoie Rénovation Énergétique » (HSRE), auquel se sont joints des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2024. La convention initiale a permis d'informer et de conseiller des propriétaires occupants gratuitement et de manière désintéressée dans leurs projets de rénovation énergétique.

Outre les 9 permanences organisées en 2024, une balade thermique et des actions de communication générale se sont développées pour un coût total de 51 132,10 €. Les cofinancements de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et du Département s'élèvent respectivement à 33 854,26 € et 8 638,92 €, avec un reste à charge de 8 638,92 € pour la Communauté de Communes, dont 8 398,30 € déjà financés en 2024.

La convention initiale prend fin au 31 mars 2025. Le présent avenant propose donc de prolonger cette convention jusqu'au 31 août 2025 et intègre les modifications liées au financement de l'Etat figurant en annexe 1 de la convention : l'Anah se substituant désormais au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) pour le financement.

Vu le code de l'énergie, et notamment ses articles L232-1 à 3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment le Plan Climat Air Energie Territorial et le Programme Local de l'Habitat ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 3 développement d'une nouvelle politique de logement ;

Vu la délibération n° b_20240923_hab_39 du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 portant approbation de la convention de coordination de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat entre le département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_94 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection des membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, notamment approuver les conventions d'objectifs à intervenir avec les associations et organismes publics ou privés percevant une subvention ;

Vu le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente délibération ;

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention de coordination et de financement du service public de la performance énergétique de l'habitat entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de communes du Genevois jusqu'au 31 août 2025, annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VII. Divers

1. Gens du voyage

F. BENOIT annonce que les gens du voyage ont quitté Saint-Julien-en-Genevois pour Reignier-Esery, après avoir tenté à deux reprises de s'installer à Annemasse où une compagnie de CRS était toutefois présente. La Communauté de Communes a par ailleurs déposé plainte pour l'occupation de l'Ecoparc.

M. DE SMEDT regrette l'impact financier avec la baisse de fréquentation du casino et de l'hôtel de Saint-Julien-en-Genevois.

E. ROSAY souhaiterait que le débat de l'accueil des groupes soit posé avec les Suisses.

A. MAGNIN fait part de la récente réunion organisée à la Sous-Préfecture à laquelle tous les Maires concernés étaient conviés, et au cours de laquelle quatre axes ont été soulevés : le statut des gens du voyage, la scolarité des enfants, les installations illicites en corrélation avec le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) et les mesures sur le plan environnemental, telles que le raccordement aux réseaux d'eaux usées. Le Vice-Président souligne que beaucoup moins de permis de travail ont été délivrés par la Suisse, résultat d'une collaboration entre les services de l'Etat français et du Canton de Genève.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h25.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



**PRESENTATIONS ANNEXEES
AU PRESENT PROCES-VERBAL**

Présentation des orientations budgétaires 2025



Orientations budgétaires de la collectivité 2025-2027

PRESENTATION DES ARBITRAGES 2025 ET MARGES DE MANOEUVRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 10 Mars 2025

Pré - CA 2024 – Budget principal

<i>Estimations au 28/02/2025</i>	2024
<i>Dépenses de fonctionnement 2024</i>	35 540 900 €
<i>Recettes de fonctionnement 2024</i>	37 453 100 €
<i>Excédent 2023 reporté</i>	7 639 700 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 9 552 000 €
<i>Dépenses d'investissement 2024</i>	11 470 700 €
<i>Recettes d'investissement 2024</i>	6 935 500 €
<i>Excédent 2023 reporté</i>	123 000 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 4 409 200 €
RESULTAT DE CLOTURE <u>HORS RAR</u>	+ 5 142 700 €
<i>Restes à réaliser à couvrir (<u>hors emprunts</u>)</i>	- 2 876 600 €
<u>RESULTAT INTEGRANT LES RAR (hors emprunt)</u>	2 266 100 €

Les enjeux 2025 du budget principal

Les orientations 2025 – budget principal

Trajectoire de charges réelles de fonctionnement **hors marges de 3 M€ à mobiliser**

<i>En €</i>	Crédits 2024	Réalisation 2024*	cadrage 2025	Proposition des services	
011 – Charges à caractère général	14 438 791	13 749 000	13 995 000	15 200 000	
012 – Masse salariale	10 800 000	10 382 000	11 600 000	12 000 000	<i>Fourchette avant arbitrages et bonus</i>
65 – Autres charges	5 417 388	5 104 000	5 003 000	5 100 000	<i>Reconduction 2024</i>
66 – Frais financiers	263 000	263 000	312 000	312 000	
67 – Exceptionnel	37 421	32 000	30 000	30 000	
014 – Atténuations de produits	5 008 500	4 814 000	4 908 500	4 900 000	
TOTAL CHARGES REELLES	35 965 100 €	34 344 000 €	35 248 500 €	36 612 000 €	3 M€ d'économies à trouver pour financer 9 M€ d'investissements

* provisoire

Les orientations 2025 – budget principal

Zoom sur les composantes fiscales

	Montant 2024	Hypothèses de projection	Montant DOB 2025
Produit des 4 taxes	7 715 000 €	Indexation des bases de 1,7% - Taux inchangés	7 846 000 €
TEOM	6 801 000 €	Indexation des bases de 1,7% - Taux inchangés	6 918 000 €
GEMAPI	440 576 €	Produit Inchangé	440 576 €
Fraction de TVA (ex TH)	3 281 506 €	Figé en loi de finances pour 2025	3 281 506 €
Fraction de TVA (ex CVE)	2 245 630 €	Figé en loi de finances pour 2025	2 245 630 €
TASCOM + IFER	860 663 €	Figé par prudence	860 663 €
Versement mobilité	1 202 700 €	Reconduit	1 202 700 €



Gain 2025 vs 2024 à taux constants = 247 000 €

Les orientations 2025 – budget principal

Zoom sur les dotations et allocations de l'Etat

	Montant 2024	Hypothèses de projection	Montant DOB 2025
Dotation d'intercommunalité	507 732 €	<i>Croissance de 20% - cette fraction n'ayant pas encore atteint son niveau « cible »</i>	608 000 €
Dotation de compensation	930 091 €	<i>Ecrêtement estimé à 2,5%</i>	906 000 €
Allocations compensatrices	643 579 €	<i>Indexation des bases de 1,7%</i>	654 000 €



Gain 2025 vs 2024 = + 87 000 €

Les orientations 2025 – fiscalité



Hypothèses de bases et taux 2025

Recettes actuelles 4 taxes :

	Bases 2025	Taux	Produit 2025
TH résid. Secondaires	15 602 407	5,33%	831 608
TFB	81 952 277	3,66%	2 999 453
TFNB	598 975	14,46%	86 612
CFE	17 403 322	22,44%	3 905 305
Produit direct			7 822 979 €



Hausse uniforme des taux de 1% =
+ 78 000 € de recettes



Possibilité de majorer le seul taux des résidences secondaires = **permet de porter le taux de 5,33% à 5,77% = + 68 000 € de recettes**



Mise au plafond des bases minimum de CFE = **gain potentiel maximum de 582 000 €**

Applicable en 2026

Les orientations 2025 – budget principal

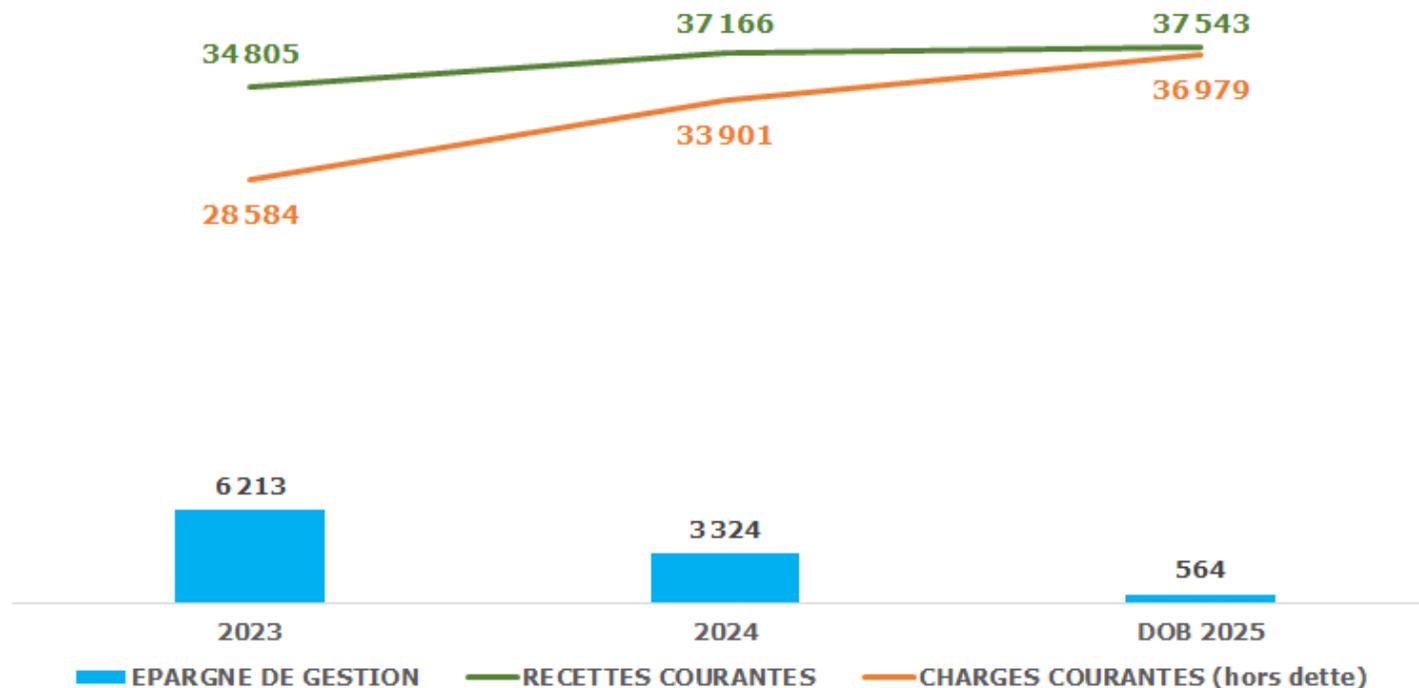
Trajectoire de recettes réelles de fonctionnement **hors marges de 3 M€ à mobiliser**

<i>En €</i>	Crédits 2024	Réalisation 2024*	cadrage 2025	Proposition services
70 – Produits des services	3 029 987	2 969 000	2 800 000	2 965 000
73/731 – Composantes fiscales	22 497 763	23 057 000	23 231 000	23 231 000
74 – Dotations et participations	10 444 329	10 974 000	10 500 000	11 072 000
75 – Autres recettes	126 148	238 000	200 000	200 000
76 – Produits financiers	79 000		75 000	75 000
77 – Produits exceptionnels		16 500		
013 – Atténuations de charges	150 000	148 000	150 000	150 000
TOTAL RECETTES REELLES	36 327 227 €	37 403 000 €	36 956 000 €	37 693 000 €

* provisoire

Les orientations 2025 – budget principal

Trajectoire de l'épargne de gestion 2025 (en K€) : un effet de ciseau qui se poursuit et dégrade l'épargne de gestion qui est proche de 600 K€ au stade des demandes des services



=> marges de 3 M€ à mobiliser pour stabiliser l'épargne de gestion

NB : Budgétairement il manque 1 M€ sur la section de fonctionnement pour équilibrer le budget 2025

Les orientations 2025 – budget principal

Sur la base des demandes des services, nécessité de générer a minima 3 M€ supplémentaires de manière pérenne sur la section de fonctionnement pour renforcer l'épargne de gestion :

- Soit en modulant le volet « dépenses » pour infléchir l'évolution projetée
- Soit en mobilisant durablement de nouvelles recettes
- Ou en jouant sur les 2 curseurs....

Dimensionner les enveloppes de travaux intégrées pour avoir un recours à l'emprunt long terme adapté aux capacités de remboursement futures de la collectivité;

Dans un contexte qui incite à la prudence avec une loi de finances 2025 qui gèle une partie des ressources de la collectivité .

Les orientations 2025 – budget principal

Projection des investissements et du financement réalisables = 28 M€ sur 4 ans dont 9 M€ fléchés sur 2025

<i>En €</i>	Crédits 2024	Réalisation 2024*	DOB 2025	2026	2027	2028
Investissements (204/20/21/23)	19 376 555 €	9 050 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	5 500 000 €	5 500 000 €
<i>Restes à réaliser 2024</i>			4 556 000 €			
Immobilisations financières (27)	2 180 000 €	1 620 000 €	550 000 €* <i>Non prise en compte du financement de l'Ecoparc</i>			
DEPENSES A FINANCER	21 556 555 €	10 670 000 €	13 606 000 €	8 500 000 €	5 500 000 €	5 500 000 €
FCTVA	1 000 000 €	325 325€	400 000 €	950 000 €	616 000 €	616 000 €
Subventions d'investissement	3 367 503 €	994 500 €	2 000 000 €	1 400 000 €	900 000 €	900 000 €
<i>Restes à réaliser 2024</i>			1 679 000 €			
Emprunts à souscrire	7 856 980 €	2 683 000 €	2 600 000 €	3 900 000 €	2 200 000 €	2 500 000 €
RECETTES DE FINANCEMENT	12 224 483 €	4 104 582 €	6 749 000 €	6 250 000 €	3 716 000 €	4 016 000 €

* provisoire

Éléments à arbitrer

Enjeux

Pour financer 9 M€ d'investissement avec un emprunt maximum de 3 M€

⇒ Nécessité de dégager 3 M€ sur le fonctionnement :

- **1 M€ pour équilibrer le budget**
- **+ 2 M€ supplémentaires pour réaliser 9 M€ d'investissement**

Si passage à 12 M€ d'investissement en 2025 : dégradation de la capacité d'investissement 2026 qui passerait de 8,50 M€ à +/-4,5 M€.

Arbitrages sur le fonctionnement

Enjeux en fonctionnement :

En dépenses :

- **Charges courantes : sans nouvelles politiques = besoin d'économie de 3 M€, avec beaucoup de dépenses incompressibles (mobilité = 9 M€ / petite enfance = 6 M€ / déchets = 6,70 M€ ; participations obligatoires aux syndicats 2,5 M€)**

En attente d'arbitrages :

- ✓ **Habitat :**
 - **POPAC pour 100 K€ ?**
 - **Gens du voyage : création des TFL pour 45 K€ ?**
- ✓ **Transports publics**
 - **Bus agiles (renforcement Y11) pour 125 K€ en cours de négociation ?**
 - **Entretien courant et contrôles réglementaires dépôt bus pour 15 K€ ?**
 - **Audit externe GEMBUS pour 10 K€?**
- ✓ **Transports à la demande**
 - **Maillage + important pour 110 K€**

Arbitrages sur le fonctionnement/ investissement

Enjeux en fonctionnement/ investissement :

En dépenses :

En attente d'arbitrages :

- ✓ Agriculture
 - Niveau de 100 K€ annuels sans subventions : à poursuivre / plafonner ?

- ✓ Transition énergétique
 - Potentielles études géothermie pour 45 K€ ? Via une délibération cadre?
 - A lier avec l'entrée au capital SPL : 200 K€ + apport en capital de foncier en nue propriété (en investissement) ?

Arbitrages sur le fonctionnement/ investissement

Enjeux en fonctionnement/ investissement :

En dépenses :

En attente d'arbitrages :

- ✓ **Agriculture**
 - Passage niveau 2 du PAT (recrutement d'un agent complémentaire) mais coût à prévoir en investissement de 200 K€ et frais en fonctionnement ?
- ✓ **Biodiversité**
 - Lutte contre les invasives : peu / plus de subventions : faut-il poursuivre cet effort en répartissant mieux la dépense entre CCG/ communes ?
- ✓ **Eaux pluviales**
 - Lancement étude de zonage et/ou schéma directeur EP, impact sur les ETP à terme? Débat avec les communes? (350 K€ étalés sur plusieurs années en investissement)
- ✓ **Transition énergétique**
 - Lancement révision PCAET 2026-2032 ?
 - Début étude faisabilité équipement des parkings en ombrière pour 130 K€ ? (à lier avec la SPL géothermie ?)
 - Bilan carbone du patrimoine CCG ?

Arbitrages sur le fonctionnement

Enjeux en fonctionnement :

En dépenses :

- **Charges de personnel : 21 postes en supplément par rapport à 2024 dont 10 postes liés à la crèche d'Archamps + hausse des cotisations CNRACL (+100 K€) + GVT => Soit + 1 M€ actés**
- **déjà lancés / arbitrés**
 - ✓ *1 collaborateur de cabinet*
 - ✓ *DGS à 100% (50% avant)*
 - ✓ *2 agents finances*
 - ✓ *3 agents ressources humaines*
 - ✓ *1 agent social habitat inclusif*
 - ✓ *1 agent à l'habitat - PLH et logements agents*
 - ✓ *1 agent social (50% avant)*
 - ✓ *10 agents à la crèche d'Archamps*
 - ✓ *1 agent chargé de stationnement*
 - ✓ *1 agent déchets verts*

Arbitrages sur le fonctionnement

Enjeux en fonctionnement :

En dépenses :

- **Charges de personnel : 21 postes en supplément par rapport à 2024 dont 10 postes liés à la crèche d'Archamps + hausse des cotisations CNRACL (+100 K€) + GVT => Soit + 1 M€ avant arbitrages**

En attente d'arbitrages :

- ✓ **Chargé d'opération ingénierie déchets ? => contrat de projet sur 3 ans financé à 50%
=> proposition de recrutement d'un chef de projet transverse de manière pérenne pour apporter une expertise dans la conduite et le portage des projets**
- ✓ **Assistante administrative et comptable social/ déchets et dans les autres services : proposition d'attendre la structuration du service finances**
- ✓ **Chargé du PAT – niveau 2 ?**
- ✓ **Poste biodéchets à compter de septembre 2025 ? Point d'étape en juin**
- ✓ **Bonus attractivité (360 k€) : uniquement pour la petite enfance avec 110 K€ de recette ou pour tout le personnel ?**

Arbitrages sur l'investissement

Enjeux en investissement

Une enveloppe de nouveaux crédits 2025 limitée à 9 M€ en dépenses d'investissement (études, matériel, travaux, subventions d'équipement et participations) avec un recours à l'emprunt affiché à 3 M€ (seuil maximum préconisé).

Nécessité d'arbitrages par rapport aux enveloppes du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui affiche à ce stade un montant prévisionnel de 18,70 M€ (*hors 4 M€ ECLA*)

Sachant qu'à ce jour certains projets structurants sont d'ores et déjà lancés :

- Mobilité dont voie bus = 1,30 M€
- Mobilité douce = 2,50 M€
- Quartier gare = 0,87 M€ (dont 0,55 M€ urbanera)
- Caserne SDIS = 2 M€ en 2025 (*solde en 2026 pour 600 K€*)
- Construction crèches Archamps / Chênex / études Cervonnex = 2,60 M€ en 2025
- PLH (dont gens du voyage) = 1,70 M€
- Déchets = 1,40 M€
- Transition écologique = 1,60 M€
- Economie = 0,50 M€ (*hors subvention au budget ZAE*)
- Travaux courants = 2,30 M€ dont 0,50 M€ hall d'accueil (non arbitrés)

16,60 M€
d'investissements
identifiés/lancés

Arbitrages sur l'investissement

A ce stade projets lancés:

- Les engagements liés à la mobilité = 3,80 M€
- Le quartier gare = 0,87 M€
- La caserne SDIS = 2 M€
- Crèches Archamps + Chênex = 1,60 M€
- Déchets : 0,26 M€ (étude déchetterie)
- PLH = 1,40 M€
- ZAE = portage EPF = 0,35 M€
- Investissements courants = 2 M€

⇒ **12,2 M€ d'investissements prioritairement lancés à mettre en parallèle de l'objectif de 9 M€**

La suite

**Prochain COMEX le 17/03 pour acter les arbitrages,
permettant de boucler le budget primitif**

Révision des statuts de la Communauté de Communes du Genevois

Rappel du projet

Le Département souhaite créer un abattoir multi-espèces, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture fortement tournée vers l'élevage et aux attentes sociétales de consommer « local ».

Données du projet :

- La production hebdomadaire de 40 tonnes nécessiterait la création d'environ 20 ETP.
- L'investissement (hors terrain et études) est estimé à 7 175 000 € H.T. (dont 80 % de subvention du Département sous réserve d'une délibération).

25 septembre 2023 : délibération du Conseil communautaire de la CCG émettant un avis favorable.

22 juillet 2023 : délibération du Conseil départemental approuvant la création du Syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

Impact pour la CCG

Les statuts actuels de la CCG ne prévoient pas l'exercice de la compétence « construction et exploitation d'un abattoir ».

Ainsi, il convient de procéder à une modification statutaire pour ajouter cette compétence.

Calendrier :

- 17 mars 2025 : délibération au Conseil communautaire de la CCG pour approuver la modification des statuts de la CCG, le principe de la création du Syndicat mixte de l'abattoir et de ses statuts.
- De fin mars à fin juin 2025 : délai de 3 mois dont disposent l'ensemble des Communes membres pour se prononcer sur la modification statutaire.
- Prise d'un arrêté par le Préfet.

Modification du règlement d'intervention foncière

Délibération et convention type pour solliciter l'aide à l'intervention foncière

Objectifs :

- Formaliser les conditions de versement de l'aide attribuée par la CCG.
- Prévoir les modalités de restitution de la subvention en cas de non-réalisation des logements sociaux prévus ou de non-compatibilité du PLU avec le PLH n° 3.

Contenu de la délibération type :

- Identification de l'opération.
- Date du courrier sollicitant l'aide à l'intervention foncière à la CCG.
- Date de l'avis favorable de la Commission Aménagement, Habitat.
- Nombre et typologie des logements sociaux.
- Confirmation de la compatibilité du PLU avec les objectifs du PLH n° 3 (nécessité a minima de l'arrêté prescrivant révision ou modification et mentionnant la mise en compatibilité avec le PLH n° 3 ou engagement de la Commune à réviser ou modifier).
- Précision du montant de l'effort financier de la Commune.
- Validation du conventionnement avec la CCG pour engager la Commune à réaliser l'opération incluant les logements sociaux subventionnés.

*Avis sur la demande de portage foncier pour l'acquisition
de locaux commerciaux situés à Vulbens*

Contexte de la demande d'intervention

CARACTÉRISTIQUES

- ▶ Site situé au 85 route de Faramaz à VULBENS
- ▶ Acquisition de 3 cellules commerciales pour 346,27m² et 7 places de stationnement



- Secteur **NON IDENTIFIE** dans le Plan d'Action Foncier (PAF).
- Zonage du PLU en vigueur : Ua1 (*zone d'habitat grande densité bâti*).